

Lors de sa réunion du 10 juillet 2020 le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Christine DUPONT-DUFEUTRELLE, a pris les décisions suivantes :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

2) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Mme le Maire, explique que lors de sa séance du 18 juillet 2020, le conseil d'agglomération a décidé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Pour permettre la mise en place de cette commission, il est proposé de fixer comme suit par commune membre de m2A :

1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Après délibération, le conseil municipal

DESIGNE

- **M. Daniel TOUPIOL, Titulaire**
- **M. Jean-Jacques FELZINGER, Suppléant**

3) CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Mme le Maire explique à l'assemblée que la commune de CHALAMPE et SFR ont signé une convention portant mise à disposition d'emplacements au profit de SFR à CHALAMPE sur le terrain cadastré numéro 187, section 5, rue de Rumersheim, afin d'y installer une station radioélectrique.

Par courrier du 11 février 2015 SFR a sollicité le transfert de la convention à la société INFRACOS à compter du 1^{er} avril 2015.

Souhaitant acter d'une nouvelle convention entre elles, les Parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention qui annule et remplace de plein droit la convention conclue entre SFR et la commune de CHALAMPE en date du 22/03/2001.

La présente convention autorise INFRACOS à

- ☞ installer sur les emplacements mis à disposition une station radioélectrique
- ☞ l'emplacement mis à disposition porte sur une surface de 20 m²
- ☞ la nouvelle durée du bail est de douze années, prorogée par périodes successives de douze ans
- ☞ le loyer annuel est de 1300 € HT
- ☞ le loyer sera augmenté annuellement de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public proposée par la société INFRACOS

AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

4) APPROBATION DE DEVIS

M. Jean-Jacques FELZINGER, adjoint, présente un devis de la société Singer Parquet de Griesbach-au-Val pour la reprise du parquet complet des Galets ainsi que le marquage des terrains de sport pour un montant de 31 674.12 € TTC.

Il présente ensuite trois devis de l'entreprise Werner de Blodelsheim pour la mise en place de puits perdus au niveau de l'école élémentaire, de la caserne des pompiers ainsi que dans la rue de Rumersheim pour un montant total TTC de 21 417.00 €.

Mme Nadège MARTINEZ, conseillère municipale, présente le devis COMAFRANC pour l'illumination de l'espace Centre Village pour un montant de 17 154.54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE ces devis

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2020

5) APPROBATION DE MARCHE – DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU FOYER PAROISSIAL

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 04 juillet 2019, le Conseil Municipal avait validé l'avant-projet définitif présenté par M. Mickaël COIFFIER, architecte. Le permis de construire et de démolir a été délivré le 17 décembre 2019.

Suite à la consultation lancée le 17 juillet 2020, les entreprises ci-dessous ont été retenues :

Lot 1 – Désamiantage – Construction - Démolition: entreprise DESAMIANTEC pour un montant de 23 400 € H.T.

Lot 2 – Gros œuvre : entreprise ROESCH pour un montant de 34 248,77 € H.T.

Lot 3 – Structure – Charpente bois : entreprise BOIS ET TECHNIQUES pour un montant de 48 596,52 € H.T.

Lot 5 – Menuiserie extérieure aluminium fermeture : entreprise JACOB pour un montant de 35 497,00 € H.T.

Lot 6 – Electricité : entreprise OMNI pour un montant de 20 511,00 € H.T.

Lot 7 – Chauffage VMC sanitaire : entreprise MULLER pour un montant de 43 763,09 € H.T.

Lot 8 – Cloisons – Plafonds : entreprise MCK pour un montant de 18 851,41 € H.T.

Lot 9 – Chapes : entreprise ALSA CHAPES pour un montant de 5 652,30 € H.T.

Lot 10 – Carrelage faïence murale : entreprise MULTISOL pour un montant de 3 209,74 € H.T.

Lot 11 – Peinture : entreprise PEINTUREST pour un montant de 4 939,09 € H.T.

Lot 12 – Menuiserie intérieure bois : entreprise KLEINHENNY pour un montant de 15 004,00 € H.T.

Lot 13 – Sol souple : entreprise ALSASOL pour un montant de 3 800,00 € H.T.

Lot 14 V.R.D.: entreprise TPV pour un montant de 33 703,85 € H.T.

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour le lot n°4 Couverture- Etanchéité – Bardage (offre inacceptable/1 seule offre) ainsi que le lot n°15 Test d'étanchéité à l'air (aucune offre).

Le Conseil Municipal prend acte et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

6) REGULARISATION FONCIERE

Mme DUPONT-DUFEUTRELLE rappelle que suite à une demande de construction de deux maisons individuelles au bout de la rue de Rumersheim situées en zone constructible dans le plan local d'urbanisme de la commune, le conseil municipal a accepté la réalisation des travaux de viabilisation dans le prolongement de la rue de Rumersheim par l'entreprise TPV de Rouffach.

Suite à ces travaux il y a lieu de procéder à une régularisation foncière.

En effet, par courrier du 1^{er} juin 2020 M. MEYER Guillaume souhaite acquérir une petite bande de terrain de 11 m2 appartenant à la commune et se trouvant entre son terrain et la rue de Rumersheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** **la régularisation foncière citée ci-dessus**
- FIXE** **le montant à l'euro symbolique**
- DIT** **que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune**
- DIT** **que les frais de notaire seront à la charge de M. MEYER Guillaume**
- DIT** **que les crédits sont inscrits au BP 2020**
- AUTORISE** **Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

7) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Mme DUPONT-DUFEUTRELLE présente les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- ☞ Pour un terrain situé avenue de la Paix – Section 3 – Parcelle 476/97 de 10 ares 16 ;
- ☞ Pour une maison d'habitation située au 45 avenue de la Paix – Section 5 – Parcelles 402/113 et 399/114 de 10 ares 77 ;
- ☞ Pour une maison d'habitation située au 3 square des Chênes – Section 3 – Parcelle 286/36 de 6 ares 29 ;
- ☞ Pour une maison d'habitation située au 5 rue de la République – Section 2 – Parcelle 19 de 4 ares 97 ;
- ☞ Pour une maison d'habitation située au 1 rue de la République – Section 2 – Parcelle 95/21 de 4 ares ;
- ☞ Pour une maison d'habitation située au 22 avenue Pierre Emile Lucas – Section 1 – Parcelle 75/52 de 7 ares 45 ;
- ☞ Pour une maison d'habitation située au 6b rue de la Justice – section 2- Parcelles 156/10 et 158/10 de 4 ares 83 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RENONCE à son droit de préemption pour les demandes ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces demandes.

8) DIVERS

- Mme DUPONT-DUFEUTRELLE demande au conseil Municipal si les pièces justificatives relatives aux différentes séances du conseil municipal peuvent être transmises par voie dématérialisée. A l'unanimité le conseil est d'accord avec ce principe.
- Mme le Maire informe que 6 habitants ont rejoint différentes commissions municipales.
- M. MANGOLD exprime son souhait que le conseil municipal aille jusqu'au bout du recours contre l'incinérateur de B+T notamment contre l'incinération de 60 000 T d'ordures ménagères sur le site. Il demande à ce qu'une rencontre avec M. WEBER soit organisée. M. GARIC précise qu'il n'est pas question de retirer le recours et que les démarches seront poursuivies jusqu'au bout. Tout le monde est contre l'incinération des ordures ménagères et du trafic futur des camions qui risquent de passer par le village.
- Mme BOTTEMER informe que la bibliothèque souhaite organiser des animations pour les 3-6 ans en allemand et en français et qu'elle est en recherche de volontaires.
- M. GEIST soulève un souci d'éclairage dans la salle de spectacle des Galets et informe d'une demande du Rhodia Club d'installer une armoire supplémentaire.
- Mme HOLL demande s'il est possible d'enlever la « boîte à livres » car selon elle, elle pourrait faire de l'ombre à la bibliothèque. Après discussion, il est décidé de mettre une affiche qui précise les horaires d'ouverture de la bibliothèque.
- Mme COTTER présente un power-point de la commission communication au sujet du futur site internet de la Commune. Il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de réfléchir à la vocation de ce site, et de préciser s'il est nécessaire de créer un nouveau site, ou de refonder le site actuel.